



DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE OYRE
SEANCE du LUNDI 25 JANVIER 2021

N°2021-03

L'an deux mille vingt et un et le lundi 25 janvier à 18 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. WIBAUX Géry, Maire.

Date de la Convocation : 19/01/2021

Date d'Affichage : 19/01/2021

PRESENTS : Mesdames Christelle BEGEAULT, Valérie BRISSAUD, Nathalie FILLATRE, Christelle FROMENTEAU, Florence GUILLEMOTO, Jeanine PASCAULT, Noëlla ROBIN, Messieurs Thierry BAILLOUX, Alain BESNAULT, Loïc CHATILLON, Francis CHEDOZEAU, Alexandre FRESNEAU, Tony GRENET, Yoane MARTINIERE, Géry WIBAUX.

ABSENTS EXCUSÉS :

SECRÉTAIRE : Thierry BAILLOUX

Nombre de membres afférents au CM : 15

Qui ont pris part à la délibération : 15

Objet de la délibération : Liquidation et mandatement des dépenses d'investissement avant l'adoption du budget primitif 2021.

Conformément à l'article 1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir l'autoriser à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement à hauteur de 64 763 € correspondant à la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette et ce jusqu'à l'adoption du prochain budget 2021.

Opération 22	c/2315	14 021 €
Opération 22	c/2128	2 715 €
Opération 33	c/2138	25 500 €
Opération 33	c/21318	22 527 €
	TOTAL	64 763 €

APRÈS EXPOSÉ ET DELIBERATION, le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à procéder aux opérations budgétaires nécessaires.

Au Registre sont les signatures,
Pour Copie conforme,
En Mairie, le 26 janvier 2021

Le Maire,



Géry WIBAUX

Géry Wibaux

AR PREFECTURE

086-218601862-20210126-D2021_03-DE
Regu le 26/01/2021